

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
8 JANVIER 2018**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Procès-verbal – Séance régulière du 11 décembre 2018
 - 3.2. Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 décembre 2018
 - 3.3. Procès-verbal – Séance extraordinaire du budget du 20 décembre 2018
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. Demande d'aide financière – Secours minimaux volet 1
6. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Acceptation - Comptes à payer au fond d'administration générale au 31 décembre 2018
 - 6.2. Dépôt - État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2018
 - 6.3. Dépôt – Liste des contrats conclus au cours de l'exercice 2018
 - 6.4. Autorisation – Paiement des dépenses incompressibles
 - 6.5. Autorisation – Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge
 - 6.6. Mandat – Plan d'affaires stratégiques dans le cadre d'un déploiement de fibre optique
 - 6.7. Demande d'aide financière – Programme d'emploi d'été Canada
7. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1. Adoption – Règlement no.466 taxation 2019
8. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1. Dépôt – Rapport urbanisme 2018
 - 8.2. Dépôt - Rapport urbanisme mensuel
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Dépôt - Rapport Travaux Publics mensuel
 - 9.2. Demande d'aide financière – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
 - 9.3. Mandat – Services professionnels dans le cadre d'une étude de circulation de la route 219
 - 9.4. Demande – Analyse de la géométrie de l'intersection résiduelle de la route 219 et du rang Saint- André par le MTQ
10. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
11. DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 janvier 2019 à compter de 20h au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney, maire;
M. Michel Monette, conseiller poste #1;
M. Jean-Marie Mercier, conseiller poste #2;
M. Martin Van Winden, conseiller poste #3;
M. Maurice Boissy, conseiller poste #4;
Mme Carole Forget, conseillère poste #5;
M. Jérémie Letellier, conseiller poste #6;

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean Cheney;

Est également présent :

M. James Langlois-Lacroix, directeur général et secrétaire-trésorier.

2019-01-001

OUVERTURE - SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h00.

ADOPTÉE

2019-01-002

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-01-003

ADOPTION - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018

ADOPTÉE

2019-01-004

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018

ADOPTÉE

2019-01-005

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 20 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 20 décembre 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2019-01-006

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SECOURS MINIMAUX VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4,500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5,400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;
- QUE la municipalité autorise Monsieur James Langlois-Lacroix (Directeur général) à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2019-01-007

**ACCEPTATION - COMPTES À PAYER AU FONDS D'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 31 décembre 2018 au montant de 751,821.83\$.

ADOPTÉE

DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2018

**DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE
2018**

2019-01-008

AUTORISATION – PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de fonctionnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le paiement des dépenses incompressibles suivantes :
 - Rémunération – maire et conseillers
 - Rémunération des employés
 - Cotisations de l'employé et de l'employeur
 - C.S.S.T.
 - Frais de poste
 - Téléphone, internet, système de sécurité
 - Assurances
 - Électricité – Édifices municipaux
 - Immatriculation des véhicules
 - Éclairages des rues – électricité
 - Électricité – purification et traitement de l'eau
 - Quote-part (Toutes quote-part de la MRC et à la municipalité de Napierville)

ADOPTÉE

2019-01-009

**AUTORISATION – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA
CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT UNE correspondance, en date du 3 janvier 2019, de la Croix-Rouge concernant l'entente de services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT UNE contribution totale de 309.92\$ soit 0.16\$ par personne pour une population de 1,937 personnes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le paiement de la contribution de 309.92\$ à la Croix-Rouge

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

pour l'entente de services aux sinistrés.

ADOPTÉE

2019-01-010

**MANDAT – PLAN D'AFFAIRES STRATÉGIQUES DANS LE CADRE D'UN DÉ-
PLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT L'intérêt des membres du conseil d'explorer les options de déploiement d'un réseau de fibre optique;

CONSIDÉRANT LE dépôt d'une offre de services de la firme Axion au montant de 2,500\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service vise à offrir un plan d'affaires visant l'élaboration des stratégies de mise en place de réseaux de distribution de télécommunication sur le territoire de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la direction générale soit autorisée à signer l'offre de service de la firme Axion au montant de 2,500\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-01-011

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT LA disponibilité de subventions dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT L'intérêt des membres du conseil de réserver les sommes disponibles pour la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la direction générale soit autorisée à déposer et signer une demande de subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada.

ADOPTÉE

2019-01-12

ADOPTION - RÈGLEMENT NO.466 TAXATION 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a adopté un budget municipal pour l'année 2019 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et des taux de la taxe générale et des taxes spéciales pour l'année fiscale 2019;

CONSIDÉRANT QUE de tels taux se modifient selon les prescriptions des articles du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Madame Carole Forget lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 20 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2018;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le projet de règlement no.466 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Le présent règlement impose un régime de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2019 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci.

Article 3 L'annexe I et ses annexes 1 à 9 font partie intégrante du présent règlement et présentent le régime de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2019 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci.

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT URBANISME 2018

DÉPÔT – RAPPORT URBANISME MENSUEL

2019-01-013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil de la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- QUE Monsieur James L.Lacroix (Directeur général), soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

2019-01-014

MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION DE LA ROUTE 219

ATTENDU que la Municipalité est à la recherche de professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation à l'intersection du rang Cyr et de la route 219;

ATTENDU qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

lesquels seront jugées les offres de services reçues;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation dudit mandat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la direction générale forme un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;
- QU'il soit établi que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante :

| CRITÈRES D'ÉVALUATION | | VALEUR | NOTE |
|--|--|--------|------|
| 1 | Présentation de la firme | 5 | |
| 2 | Expérience et expertise de la firme | 25 | |
| 3 | Expérience du chargé de projet | 15 | |
| 4 | Compréhension du mandat et méthodologies | 25 | |
| 5 | Échéancier de travail | 30 | |
| POINTAGE INTÉrimAIRE POUR LA PARTIE QUALITATIVE | | /100 | |

- QUE soit autorisé le lancement d'un appel d'offres via le SEAO afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour la réalisation d'une étude de circulation.

ADOPTÉE

2019-01-015

DEMANDE – ANALYSE DE LA GÉOMÉTRIE DE L'INTERSECTION RÉSIDUELLE DE LA ROUTE 219 ET DU RANG SAINT-ANDRÉ PAR LE MTQ

CONSIDÉRANT UNE demande de fermeture de l'intersection résiduelle de la route 219 et du rang Saint-André de la part d'un citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ doit produire une analyse pour se positionner quant à la fermeture de l'intersection résiduelle de la route 219 et du rang St-André par le MTQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit demandé au MTQ de produire une analyse de la géométrie de l'intersection résiduelle de la route 219 et du rang Saint-André;
- QUE soit demandé au MTQ de se positionner sur la fermeture de l'intersection résiduelle suivant l'analyse de la géométrie de l'intersection résiduelle de la route 219 et du rang Saint-André.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2019-01-016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h29.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**